

ARRÊTÉ N° SP087-3
portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN176
sur la commune de La Ville-es-Nonais

LE PRÉFET D'ILLE ET VILAINE

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret n°2006-634 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine du 28 octobre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

VU l'arrêté préfectoral d'Ille et Vilaine du 29 octobre 2024 portant subdélégation de signature à des fonctionnaires de la direction interdépartementale des routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national ;

VU l'avis du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine en date du 7/03/2025 ;

VU l'avis du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en date du 13/03/2025 ;

VU l'avis de la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine en date du 6/03/2025 ;

VU l'avis de la commune de la Ville-ès-Nonais le 10/03/2025 ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux d'aménagement de l'échangeur de La Ville es Nonais situé sur la RN176 au PR 32+800 dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1: Mesures de police et d'exploitation

1.1 Les mesures suivantes s'appliquent du lundi 24/03/2025 à 9h00 au lundi 7/04/2025 à 9h00, week-ends inclus

RN176 sens Dinan-Dol de Bretagne :

-La bretelle d'insertion pour la RN176 direction Dol de Bretagne est fermée à l'échangeur la Ville-es-Nonais (PR32+900).

Itinéraire de déviation : RD366 direction La Ville es Nonais, RD637, D7, bretelle d'insertion sur la RD137 direction Saint-Malo ou Rennes.

1.2 Les mesures suivantes s'appliquent du lundi 7/04/2025 à 9h00 au vendredi 18/04/2025 à 16h30, week-end inclus :

RN176 sens Dinan-Dol de Bretagne :

-La bretelle d'insertion pour la RN176 direction Dol de Bretagne à l'échangeur la Ville-es-Nonais (PR32+900) est située dans l'emprise du chantier avec la fermeture de la RD366 sur cette période. La déviation fait l'objet d'un arrêté du Département d'Ille-et-Vilaine.

RN176 sens Dol de Bretagne-Dinan :

-La bretelle de sortie pour La Ville es Nonais est fermée à l'échangeur La Ville es Nonais (PR 32+700).
Itinéraire de déviation : continuer sur la RN176, bretelle de sortie pour Plouer (échangeur de Plouer-PR 2+800), RD12 direction Plouer, bretelle d'insertion pour la RN176 direction Saint Malo (échangeur Plouer), bretelle d'insertion pour la RD137 direction Saint-Malo, bretelle de sortie direction Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (échangeur Châteauneuf), RD7, RD637, RD7, RD307, RD366 jusqu'à la Ville-es-Nonais.

Itinéraire conseillé :

-en provenance de Dol sur la RN176 : prendre la RD137 direction Saint Malo (échangeur La Chesnaie - PR 29+300) jusqu'à l'échangeur de Châteauneuf.

-en provenance de Rennes sur la RD137: continuer sur la RD137 direction Saint Malo (au niveau de l'échangeur La Chesnaie) jusqu'à l'échangeur de Châteauneuf.

1.3 Les mesures suivantes s'appliquent du vendredi 18/04/2025 à 16h30 au vendredi 25/04/2025 à 16h30, week-end et jour férié inclus :

RN176 sens Dol de Bretagne-Dinan :

-La bretelle de sortie pour La Ville es Nonais est fermée à l'échangeur La Ville es Nonais (PR 32+700).
Itinéraire de déviation : continuer sur la RN176, bretelle de sortie pour Plouer (échangeur de Plouer-PR 2+800), RD12 direction Plouer, bretelle d'insertion pour la RN176 direction Saint Malo (échangeur Plouer), bretelle d'insertion pour la RD137 direction Saint-Malo, bretelle de sortie direction Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (échangeur Châteauneuf), RD7, RD637, RD7, RD307, RD366 jusqu'à la Ville-es-Nonais.

Itinéraire conseillé :

-en provenance de Dol sur la RN176 : prendre la RD137 direction Saint Malo (échangeur La Chesnaie - PR 29+300) jusqu'à l'échangeur de Châteauneuf.

-en provenance de Rennes sur la RD137: continuer sur la RD137 direction Saint Malo (au niveau de l'échangeur La Chesnaie) jusqu'à l'échangeur de Châteauneuf.

La mise en place et l'entretien de la signalisation temporaire sur la RN176 sont assurés par la DIR Ouest, CEI de Pleslin-Trigavou.

Article 2 : Publicité de l'arrêté

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 3 : Infraction à l'arrêté

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'arrêté

- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest ;
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie d'Ille et Vilaine ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Rennes, le

Pour le Préfet et par délégation,